

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 FEVRIER 2016**

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, adjointe, Présidente de séance,  
MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes Barrilliet Annick, Bossy Virginie, Decombaz Marielle, Hugon Denise, Pensec Catherine, Quinio Jeanne,  
Surgand Marie-Odile, MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain,  
Piberne Olivier, Conseillers Municipaux,

**Etaient absents excusés :**

M. Christian Armand (pouvoir à M. Debard Jérémie), Mme Ferrollet Françoise (pouvoir à Mme Blanc Dominique)

**Etait absent :** M. Davis Andrew.

**1. Mme Denise Hugon est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :**

- Point 3.3 : la délibération concernant le reprise du SIVOM de la Valserine par la CCPG a été approuvée à la majorité par 4 voix POUR et 12 ABSTENTIONS et non pas à l'unanimité.

**3. DELIBERATIONS.**

**3.1. AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES LIEUDIT  
« LE VERGER DE LA TOUR » A GRENY - ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX**

Madame la première adjointe rappelle à l'assemblée l'approbation du projet de déploiement des conteneurs semi-enterrés sur le territoire communal, en lien avec le SIDEFAGE et la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG). A ce titre, la municipalité a inscrit au budget 2015 la réalisation d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés au lieudit « Le verger de la Tour » à Greny pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Madame la première adjointe informe les membres présents que la consultation a été organisée selon la « procédure adaptée » suivante :

- Procédure de mise en concurrence par demande de devis.
- Nombre de candidats consultés : 3 (Nabaffa, Vuache BTP, Rampa TP)
- Date d'envoi : 02/11/2015
- Date de réception des offres : 20/11/2015, à 12 heures
- Nombre de plis reçus : 2
- Nombre de lettres d'excuses : 0
- Analyse des offres : 16/12/2015

Après analyse des offres suivant les critères fixés dans la lettre de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante ci-après, établie par l'entreprise VUACHE BTP, sise à 182, Chemin de Curteille – Hameau de Murcier – 74520 SAVIGNY. Montant total du marché : 8 507,00 € HT, soit 10 208,40 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la passation du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés au lieudit « Le verger de la Tour » avec l'entreprise VUACHE BTP, sise à 182 Chemin de Curteille – Hameau de Murcier – 74520 SAVIGNY. Le coût total s'élevant à 8 507,00 € HT, soit 10 208,40 € TTC.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

## **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI-SELECTIF HAMEAU DE GRENY**

Madame la première adjointe rappelle à l'assemblée la délibération n° 00324 du 24 septembre 2015 approuvant le programme d'actions pour l'amélioration du service à l'usager, la CCPG développe la collecte des ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables en conteneurs semi-enterrés.

Madame la première adjointe présente la convention établie par les services de la CCPG ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CCPG est autorisée à implanter ou faire implanter ces équipements et de déterminer les conditions administratives, techniques et financières de la pose de conteneurs semi-enterrés sur le domaine public communal, de compétence intercommunale.

Madame la première adjointe informe le Conseil qu'il ne s'agira, dans un premier temps, que de mettre en place les conteneurs semi-enterrés au lieudit « Le Verger de la Tour » à Greny.

Madame la première adjointe indique que ces conteneurs sont destinés à se substituer aux bacs roulants existants pour la collecte des ordures ménagère et à compléter les colonnes aériennes de tri sélectif gérées par le SIDEFAGE. Ils seront implantés sur des emplacements mis à disposition de la CCPG et du SIDEFAGE, respectivement en charge de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables.

Madame la première adjointe précise que la commune, en tant que maître d'ouvrage délégué, assure la totalité des travaux, y compris l'installation du chantier et le terrassement pour l'implantation des conteneurs. Cette maîtrise d'ouvrage déléguée comporte l'étude des sols, le déblaiement, la réalisation de la semelle de propreté et le remblaiement conformément aux prescriptions techniques fournies par la CCPG et le SIDEFAGE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention présentée par la CCPG et le SIDEFAGE, après avoir délibéré,

APPROUVE la convention établie par les services de la CCPG et le SIDEFAGE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CCPG est autorisée à implanter ou faire implanter ces équipements et de déterminer les conditions administratives, techniques et financières de la pose de conteneurs semi-enterrés sur le domaine public communal, de compétence intercommunale.

DIT que la mise en place des conteneurs semi-enterrés sera, dans un premier temps, uniquement réalisée au lieudit « Le Verger de la Tour » à Greny.

ACCEPTTE les conditions fixées par la CCPG et du SIDEFAGE de confier à la commune la maitrise d'ouvrage et d'assurer la totalité des travaux, y compris l'installation du chantier et le terrassement pour l'implantation des conteneurs.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

## **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL ASSOCIATION LE VERGER TIOCAN**

Madame la première adjointe présente à l'assemblée l'association Le Verger Tiocan. Cette association de préservation du patrimoine fruitier régionale dispose d'un verger de sauvegarde à Greny. Elle gère plus de 400 arbres fruitiers de variété traditionnelle.

Madame la première adjointe indique que le terrain est mis gratuitement à sa disposition par la commune, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 99 ans. Le verger est entièrement occupé, y compris les pépinières.

Madame la première adjointe propose de mettre à disposition de l'association le terrain situé sur la partie supérieure de la Maison des Associations pour y implanter une vingtaine/trentaine d'arbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTTE de mettre à disposition de l'association Le Verger Tiocan, le terrain situé sur la partie supérieure de la Maison des Associations pour planter une vingtaine/trentaine d'arbres.

DIT que la mise à disposition est consentie pour une durée de vingt ans, renouvelable par tacite reconduction, révocable à tout moment par les deux parties, moyennant un préavis de 18 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

DIT que la mise à disposition de ce terrain est faite gracieusement.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention, toutes pièces s'y rapportant.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.4. VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DES FINANCES PUBLIQUES CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Madame la première adjointe présente à l'assemblée la demande d'indemnité de conseil allouée aux comptables des Finances Publiques chargés des fonctions de receveur des communes de Monsieur Thierry INQUIMBERT nommé sur ces fonctions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de refuser le versement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des Finances Publiques chargés des fonctions de receveur des communes à Monsieur Thierry INQUIMBERT.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.5. MOTION CONCERNANT LE DYSFONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DE LA POSTE**

Madame la première adjointe rappelle à l'assemblée les dysfonctionnements concernant la distribution du courrier depuis la nouvelle organisation mise en place par les services de la Poste depuis plus de sept mois.

Madame la première adjointe indique qu'il convient de prendre une décision en rapport au mécontentement des citoyens de la commune suite à :

- la dégradation de la distribution du courrier et des colis sur la plaque du Pays de Gex depuis la création de la plateforme Courrier – Colis de St Genis Pouilly qui regroupe les facteurs de St Genis Pouilly, Gex, Divonne les Bains, Ferney-Voltaire.
- la dégradation des conditions de travail des personnels affectés à cet établissement.

Madame la première adjointe précise que chaque membre de cet établissement doit avoir pris ses marques, cependant des dysfonctionnements perdurent. L'organisation semble reposer entre autre sur :

- Des moyens en personnels insuffisants au regard de charges de travail sous-évaluées,
- Des locaux sous-dimensionnés,
- Des conditions de vie au travail décriées

Madame la première adjointe propose devant les récriminations et plaintes de nombreux usagers de La Poste, de demander à la Direction de La Poste Courrier-Colis Ain – Rhône de s'engager à faire un diagnostic sérieux portant sur la charge de travail, l'emploi et les conditions de travail des personnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DEMANDE à la Direction de La Poste Courrier-Colis Ain – Rhône de s'engager à faire un diagnostic sérieux portant sur la charge de travail, l'emploi et les conditions de travail des personnels.

## **1. POINTS DIVERS.**

### **4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE – GYMNASSE**

#### 4.1.1. ECOLE

L'exercice pour le risque antiterroriste aura lieu le mercredi 10 février 2016.

#### 4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES – CLSH

#### 4.1.3. COLLEGE

### **4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES**

#### 4.2.1. Compte-rendu de la réunion de la commission du 25/01/2016.

Premiers échanges sur la journée de nettoyage de printemps qui sera organisée le 19/03 de 09h à 12h.

Point sur les appels d'offres en cours :

- Travaux d'eaux pluviales chemin des Contamines : 6 offres
- Travaux de réfection du chemin n°11 remembrement : 4 offres. Analyses en cours.

Point sur la proposition de budget 2016. Une part importante sera prévue pour des travaux divers : voirie, enfouissements de réseaux, etc... et du renouvellement de véhicules.

Point sur courriers divers.

Point sur la dénomination de la Placette de Logras. Trois propositions placette ou place "du Capitaine Brunet", "de Logras", "en Brue" voir pièces jointes.

### **4.3. BUDGET**

#### 4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 1<sup>er</sup> février : 235 878,78 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
LCJ MULTIMEDIA	Nouveau serveur LENOVO THINKCENTRE E7310DU COREI3 Vidéosurveillance Ecole	649
DESAUTEL	1 extincteur poudre P6P Unimog 1 CO2 2kgs salle réunion local voirie	181,93
LCJ MULTIMEDIA	3 écrans LG 22M37A-B 22" + 3 souris optique LOGITECH RX250 Ecole	357
DECOUX SA	2 cylindres G2 ZK (histo) porte bureau DOJO maison des sociétés	1119,64
		2307,57

#### 4.3.3. Montant officieux de la Compensation Financière Genevoise

Versement au titre de l'année 2015 à la commune fin février : 846 123,25 €. Le montant versé au titre de l'année 2014 s'élevait à 776 517,88 €. Une cinquantaine de frontaliers supplémentaires ont été comptabilisés.

### 4.5. NOUVELLE ECOLE

4.5.1. Compte-rendu de la 2ème réunion de programmation du 19/01/2016.

Création de six classes maternelles supplémentaires. Etude de prospective scolaire réalisée par NOVADE sur les douze prochaines années, soit Jusqu'en 2028. Prochaine réunion le 1<sup>er</sup> mars.

### 4.6. BATIMENTS COMMUNAUX – AUBERGE

4.6.1. Compte-rendu de la réunion avec Mme Ronzon Virginie de Novade pour la nouvelle « gouvernance » de l'auberge. Le coût de cette assistance est de 6528 euros TTC.

4.6.2. Avis de la sous-commission pour la sécurité concernant la Poutouille

Il reste l'installation du paratonnerre pour que la commission sécurité donne son aval.

### 4.8. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.8.1. Compte-rendu de la réunion du 19/01/2016 avec M. Balaguer.

### 4.16. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF – INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

4.16.1. Compte-rendu de la réunion avec M. Sourieux pour l'implantation d'un IME-ITEP à Péron du 02/02/2016.

Reporté lors du prochain conseil municipal.

## 2. COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES.

### 5.1. URBANISME

5.1.1. Compte rendu de la réunion du 12/01/2016

#### Déclarations Préalables

- MOUTTON Gérard, 227 Route de Pougny à Logras – Création d'une extension de chalet de 12 m<sup>2</sup> et installation d'une clôture grillagée de hauteur 1.0 m sur muret de 0.6 m – Avis favorable

#### Permis de Construire

- MEIRELES DE SOUSA Jorge, 254 Rue du Branlant à Logras – Création d'une ouverture, modification de l'escalier existant et création de 2 murs de soutènement – Mur de soutènement situé dans la servitude de tréfonds ; Prolongement de toiture non précisé (dimensions, matériaux) – Avis défavorable.

- SCI FLEUR, Rue du Cercle à Logras – Transfert de permis de PRIMICERI à HAURAY – Avis favorable.

- Immobilière Européenne des Mousquetaires, ZA Pré Munny à Péron – Modification du permis – Avis favorable.

- BOUGREAU Franck, Chemin de la Louye à Logras – Modification des ouvertures – Avis favorable.
- AGUSHI Arbenita, Chemin de Bocagnes à Feigères – Construction de 3 villas à toiture végétalisée – Avis favorable.

#### 5.1.2. Compte rendu de la réunion du 18/01/2016

##### Déclarations Préalables

- NABERHUIS Bjorn, 117 Rue du Mail à Péron – Construction d'un abri de voiture de 19 m<sup>2</sup> accolé à la maison. L'implantation de l'abri par rapport aux limites parcellaires n'est pas précisée. Aucune mention n'est faite concernant l'évacuation des eaux de toit. Aucune mention n'est faite concernant l'implantation d'un portail. Avis défavorable.

##### Permis de Construire

- LABIAD M'Hammed, 65 Chemin de la Louye à Logras – Construction d'une villa individuelle. Nouveau permis suite refus du PC15B0017 le 08/12/2015. Tous les points soulignés dans le précédent permis ont été corrigés – Avis favorable.

#### 5.1.4. Prémption garage Grobon.

Le dossier a été envoyé à France Domaine pour estimation. Dans l'attente de la transmission de ces renseignements.

### **5.2. ASSOCIATION**

#### 5.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Jeunesse de Péron du 30/01/2016.

Un nouveau bureau a été élu. Les manifestations seront reconduites cette année.

#### 5.2.2. Compte-rendu de la réunion avec Mme Nadal pour la délocalisation d'une association théâtrale de Saint-Jean-de-Gonville à Péron.

La mairie n'est pas favorable à ce transfert, car nous avons déjà beaucoup d'associations sur la commune. Un courrier leur a été demandé afin d'avoir des précisions sur leur demande.

### **3. COMPTES RENDUS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.**

#### **6.1. CCPG**

##### 6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/1/2016.

##### 6.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences.

###### Commission Eau et Assainissement

Point sur les forages de reconnaissance dans les calcaires profonds à Grilly et Crozet (- 250 m). Dans l'attente des mesures mais les débits ne sont pas aussi importants qu'espérés à ce stade.

Programme travaux 2016 : pour Péron, il s'agira d'une opération de renouvellement de réseau d'eau potable à Greny derrière la ferme Bossy et de renouvellement du réseau d'assainissement chemin du Panferet.

Divers marchés de travaux, conventions.

Après le choix de gérer les services de l'eau et de l'assainissement en régie, les élus devront choisir le mode de régie, à autonomie financière ou à personnalité morale, et choisir le site d'accueil des futurs services.

##### 6.1.3. Compte-rendu de la réunion sur la gestion des déchets inertes de chantier du 14/01/2015.

Reporté lors du prochain conseil.

##### 6.1.4. Compte-rendu du Comité de Rivières du 28/01/2016.

Cette réunion a eu pour objectif la validation du second contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » pour une période allant de 2016 à 2020.

Au total 41 fiches actions pour un financement à hauteur de 37 millions d'euros, un constat sera fait à mi-parcours avec des réajustements. La gestion de la ressource en eaux sera privilégiée et le bassin versant de l'Annaz ne sera pas oublié.

6.1.5. Mise en place de l'opération Crapauduc à Feigères dès le 29 février pour une durée d'environ un mois. Comme l'an passé, les bénévoles se mobilisent pour assurer le sauvetage des batraciens sur la route de Feigères avec la mise en place de filets et la présence de riverains dès la nuit tombée pour aider le franchissement. Opération en lien avec les associations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Groupe Herpétologique Rhône Alpes, la CCPG et la commune de Péron. Inscription des bénévoles directement auprès des responsables de soirée.

## **6.2. ARC**

6.2.1. Présentation du rapport d'activité 2014.

## **6.11. FOOT SUD GESSIEN**

6.11.1. Compte-rendu de la réunion du 02/02/2016

Réflexion pour la mise en place d'un terrain synthétique. Il serait souhaitable de mandater un bureau d'études pour avoir une estimation des besoins et des coûts.

## **1. COURRIERS**

7.1. Initiative Bellegarde - Pays de Gex – Prêt d'honneur création d'entreprise  
Création d'une entreprise pour un centre de beauté et bien-être sous yourte

## **2. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal le 03/03/2016.

8.2. Point sur le recensement en cours

8.3 Repas communal le 5 mars avec conjoint (une participation sera demandée pour le conjoint)

## **3. DIA**

**Séance terminée à 22h30**